

## **Compte rendu détaillé réunion Commission du 24 février 2017**

### **I - Retour sur la réunion des juges du 23 février 2017**

#### **BEA - Inter-races - CANT - Modification des règlements & cahiers des charges**

En dehors des juges membres de la Commission étaient présents : Charles Metenier et Etienne Serclerat.

La réunion du 23 février comme prévu a porté sur le règlement de l'Inter-races, le CANT mais également sur BEA (Bien Etre Animal)

Cette réunion doit faire l'objet d'un compte rendu par le responsable des juges Jean Luc Vadakarn.

Une note de recommandations sera adressée à l'ensemble des juges et aux organisateurs des épreuves

### **II - Réflexion et mise en place d'un travail sur le BEA (Bien Etre Animal) pour la Commission à la demande de la SCC**

Depuis plusieurs années déjà, avec la multiplication des concours et leur ouverture aux non professionnels la Commission troupeau a pris en compte la nécessité d'une réflexion continue et de mesures qui en découlent pour le bien-être des animaux.

#### **Ainsi la formation des « non professionnels » a été régulièrement revue**

Depuis 2016, le CACCBT a fait l'objet d'un memorandum assorti d'une nouvelle grille de pointage et il est désormais évalué par un juge de travail.

#### **Les organisateurs de concours sont prévenus des modalités d'organisation régulièrement mises à jour.**

Ils doivent tout particulièrement veiller à l'état sanitaire des animaux mis à disposition, à leur nombre et à leur offrir abri, eau et nourriture pendant toute la durée de la manifestation

#### **Les concurrents qui ne respectent pas le règlement sont sévèrement sanctionnés et plus particulièrement sur :**

- Les mauvais traitements, brutalités (du chien ou du maître)
  - o Brassage
  - o Poursuite inutile
  - o Morsures
  - o Usage inconsidéré du bâton

Une réunion sur le BEA aura lieu le 25 avril à 11h chez la SCC qui réunira toutes les Commissions. JL VADAKARN et D VAUCOULOUX devraient représenter la Commission troupeaux.

### III - STATISTIQUES – Présentation par J GIRAUD

#### CHIENS DE CONDUITE - STATISTIQUES 2016 et quelques prévisions 2017 (à mi-février 2017)

##### Les Licences

En 2016, le service Licence de la Centrale a enregistré pour la Commission troupeaux 348 chiens au FAPAC, dont 11 chiens rattachés également à une Licence conducteur. Ce qui explique que nous indiquons avoir 359\* licences.

Nous avons réalisé **99 nouvelles licences** avec :

- 58% de CACCBT, 31% d'agriculteurs, 7% de finalistes et 4% de conducteurs ayant conduit avant 2002 (Souvent les finalistes, sont également agriculteurs et ont commencé les concours avant 2002, ils n'ont pas été comptés plusieurs fois, ils sont classés en « agriculteurs »)

Les CACCBT (57) utilisés en 2016, ont été délivrés par :

P HAEYAERT	15
E SERCLERAT	3
G LALANDE	5
J MARGUET	6
P HEINTZ	3
H CORNIER	5
M PILLARD	3
JM JOLLY	7
C METENIER	5

B GIRAULT – D FISCHER - JL VADAKARN – P LEGATTE – D VAUCOULOUX : 1

Les races enregistrées en 2016 se déclinent de la manière suivante :

- 107 chiens (soit 31%) de races autres que Borders (216) et Kelpies (15).
- 61 Bergers Français (29 B Beauce, 16 B Pyrénées, 9 Picards, 4 Briards, 2 bouviers des Ardennes)
- et : 7 Beardedes, 5 BA, 6 Bergers australiens, 15 Bergers belges, 1 Bergamasque, 4 Bergers hollandais, 3Bouviers Australiens, 2 Bergers Catalan, 2 Shetland, 1 Collie à poil court.

Les conducteurs, globalement se répartissent de la manière suivante :

37% d'agriculteurs, 52% de particuliers 11% de finalistes ou ayant conduit avant 2002

##### Les engagements en concours

En concours, à fin décembre 2016, le nombre de licenciés (FAPAC) ayant participé par niveau est le suivant :

103 N1, 121 N2, 113 N3

- Ce qui veut dire, que 11 concurrents ont la licence, mais n'ont pas participé
- Au total, nous avons passé :
- 218 concurrents en N1, 256 concurrents en N2 et 337 concurrents en N3

### **Les Concours**

En 2016 nous avons réalisé 30 concours (dont 1 FCI et 3 Continentaux) pour 34 en 2015 ; 36 en 2014, 32 en 2013 et 17 en 2009

**(Prévu 2017 : 37 concours dont, 3 continentaux et 1 FCI)**

Les jugements : Nous avons 11 juges « Actifs » qui ont jugé en 2016

P LEGATTE, J MARGUET; JL VADAKARN, D VAUCOULOUX : 5 concours

C METENIER: 4 concours

M PILLARD : 3 concours

E SERCLERAT, H CORNIER, P HEINTZ : 1 concours

P HEINTZ, C METENIER et D VAUCOULOUX ont jugé le championnat

### **Les CANT**

En 2016, nous avons réalisé 28 CANT qui ont été jugés par

(Prévu 2017 : 25 au 20 février)

C METENIER: 10 CANT

M PILLARD: 6 CANT

P LEGATTE: 5 CANT

H CORNIER : 4 CANT

D VAUCOULOUX : 1 CANT

J MARGUET : 1 CANT

JL VADAKARN : 1 CANT

### **IV – BUDGET :**

La balance analytique des comptes chez la SCC fait apparaître pour la Commission un solde débiteur de plus de 10000€

Le président annonce que l'indemnité kilométrique des juges à compter du 1/07/2017, va passer à 0.50€/Km, il faudra en tenir compte pour le nouveau calcul sur la redevance forfaitaire des frais de déplacement sur concours.

### **Questions récurrentes des certains concurrents ou organisateurs :**

- Justification de la redevance de 3.00€/chien lors des épreuves jugées au troupeau. (Que couvre cette redevance ?) – La redevance équilibre partiellement notre compte chez la SCC
- Comparaison des budgets alloués pour les championnats avec les autres Commission  
La comparaison avec d'autres commissions ne peut se faire en termes de budget, la COM Trp représente moins de 400 chiens rattachés à une licence et son budget ne peut être comparé avec celui des commissions plus importantes  
Pour info, au total il y a chez la Centrale Canine à fin 2016, plus de 45000 chiens d'utilité rattachés à une licence. La COM Troupeaux représente moins de 1%.

## **V - CACCBT : Retour sur décisions prise en 2016 (*en italique*)**

**Le 3/03/2016 la COM a proposé que :**

*Les CACCBT ne soient délivrés que par des juges troupeaux qui ne devront pas juger leurs propres élèves (les coordonnées du formateur devront apparaître sur le certificat)*

*Les séances de CACCBT ne devront être organisées que par des structures cynophiles affiliées (clubs affiliés, y compris les clubs de race) ou chez des moniteurs agréés troupeau*

*Les organisateurs habituels de concours, lors d'un concours prévu au calendrier de la Commission pour lequel ils ont reçu l'accord de l'ACT et si le juge est d'accord, pourront ajouter une épreuve de CACCBT à ce concours.*

*Pour la couverture du juge un ordre de mission devra être demandé à la CC par l'intermédiaire du secrétariat de la Commission.*

*Le CACCBT doit être inscrit sur le carnet de travail*

*Les juges devront être défrayés suivant le tarif en vigueur (0,40€/km). Une redevance de 3.00€/chien sera remise au juge qui la transmettra au secrétariat de la COM, avec son rapport de jugement*

### **Précision apportées lors de la réunion du 24 février 2017 :**

**Sur la feuille d'examen préciser : le NOM d'un formateur agréé, éducateur ou moniteur ou « candidat libre ».**

**Un calendrier des sessions prévues, régulièrement mis à jour par le secrétariat sera disponible sur le Bloc-notes.**

**Les organisateurs seront :**

- Les organisateurs habituels de concours, lors d'un concours prévu au calendrier (avec l'accord de l'ACT et du juge pressenti)
- Les associations troupeaux affiliées (y compris les clubs de race), sur leur terrain habituel d'entraînement
- Les juges troupeaux. Dans ce cas, ceux-ci pourront être indemnisés par les concurrents pour la mise à disposition du matériel et des brebis

### **L'épreuve doit être obligatoirement portée sur le carnet de travail**

**La redevance de fonctionnement de 3.00€/chien** est due. Un chèque global doit être remis au juge qui le transmettra au secrétariat avec son rapport de jugement.

## **VI - INTER –RACES :**

### **Propositions pour les concours à compter de 2018**

Toutes les propositions reçues ont été examinées avec beaucoup d'intérêt et débattues. Les juges (absents à la réunion spécifique) ou concurrents qui ont bien voulu faire part à la Commission de leurs remarques ou suggestions, si celles-ci n'ont pas été retenues, pourront avoir des réponses des membres de la Commission.

Il est proposé ce qui suit :

#### **Niveau 1**

- **Suppression de « Intelligence de l'exécution »**
- **Ajout de « Activité – douceur - Initiative » noté sur 10 points**
- **Maintien à la disposition du juge d'une note pour le « Déplacement »**
  
- **EXCELLENT : obtenu avec 80% des points**
- **3 excellents sont nécessaires pour passer en niveau 2 avec 2 juges différents**

#### **Niveau 2**

- **EXCELLENT : obtenu avec 80% des points**
- **3 excellents sont nécessaires pour passer en niveau 3 avec 2 juges différents**

#### **Niveau 3**

- **EXCELLENT : obtenu avec 80% des points**
- **La sélection est calculée sur 3 concours (3 cheptels différents) et avec au moins 2 juges différents**

Lors d'une prochaine réunion, il sera précisé la règle de calcul des autres qualificatifs

La vérification des puces est obligatoire pour les brevets et CACT / RCACT. Pour l'achat d'un lecteur, voir dans la rubrique « Pratique » du site de la Centrale Canine

Le président de la Commission adressera un courrier rappelant les règles de bonne conduite en concours à toute personne ayant montré une attitude inconvenante à l'égard d'un autre concurrent, organisateur ou juge de la SCC.

## **VII - CHAMPIONNAT INTER-RACES 2017**

Le championnat de France inter-races ovin 2017, aura lieu cette année à LOSSE dans les Landes et sera organisé par le syndicat ovin des Landes

Validation de la liste des sélectionnés et du jury :

**SELECTION pour le Championnat de France Inter-races 2017**  
**LOSSE (40) les 1 & 2 juillet 2017**

JURY : president : J MARGUET - JUges : P HEINTZ - JL VADAKARN

Total	Classt	FAPAC	Conducteur	Nom	Affixe	Race
300.000	1	34796	LALANDE GERARD	GET	DES MAUVES BRUYERES	Border Collie
300.000	1	29925	MALBOUYRES DENIS	GRAND BILL	Des MONTS DU LEVEZOU	Border Collie
300.000	1	19283	ROUGETET BERNARD	GAMIN DU TEXAS	DES COMPAGNONS DU BERGER	B Australien
300.000	1	18284	BOUILLOT CLAUDE	FLO	0	Border Collie
300.000	1	18646	LAHAYE PIERRE	FIDJI	0	Border Collie
300.000	1	18868	JOLLY JEAN-MICHEL	ENKORE II	DU CLOCHER TORD	Border Collie
298.780	7	21604	VANDEBROUCKE C	FLASH	0	Border Collie
298.321	8	17993	PICCAND NADEGE	HASH	0	Border Collie
297.727	9	19113	MARTIN GERARD	H'YIPMAN	0	Border Collie
296.329	10	444728	REDOULES BENOIT	IGGY	0	Border Collie
294.662	11	20979	SAINT GENIEZ DANIEL	FAGOT	0	Border Collie
293.207	12	18804	NONNOTTE LUC	FALCO	0	Border Collie
292.996	13	18202	VAUCOULOUX D	GREENWITCH	DU ROYAUME DES ANGES NOIRS	Border Collie
288.068	14	21251	MANSICOT ALAIN	FIDJI	0	Border Collie
286.364	15	25071	DROUEN FREDERIC	ENERGIE	DU PARC DE LA BOUCARDIERE	Kelpie
285.922	16	18123	ALBER FREDERIC	HIGHLANDS	DES MAUVES BRUYERES	Border Collie

**Chiens en blanc**

285.700	17	18345	DJEDAINI CHRISTEL	DREAM	DE L'ARDOISE BERGERE	Border Collie
284.790	18	17975	MARGUET JEAN	ETOILE	DES DUCS DE BAR	Border Collie

## **VIII - CONTINENTAL :**

### **Retour sur les concours qui ont eu lieu en 2016 :**

Les concours N1 et N2, organisés façon « Continental » ont été jugés par / P Legatte, M Pillard et JL Vadakarn.

Ils étaient d'un bon niveau, avec des lots de brebis importants. Les déplacements étaient bien contrôlés et se rapprochaient des réalités du quotidien de l'éleveur de moutons.

Ils ont été enregistrés dans les bases comme des inter-races et avec les inter-races

Pour les concours N3 « Continentaux » en 2016, nous avons eu 3 concours

- Mezeriat avec 9 concurrents et 5 races différentes
- Villars Burquin (Suisse) avec 7 concurrents et 5 races différentes
- Evreux avec 8 concurrents et 5 races différentes

Ces concours ont été gérés sans rattachement aux bases de gestion informatiques SCC mais par la Commission de façon manuelle.

### **Résultats sélection pour la coupe de France**

Pour la sélection à la coupe de France, 9 concurrents ont participé certains avec 2 chiens, ce qui a donné 12 chiens en concours.

- 3 chiens ont fait les trois concours
- 6 chiens ont fait 2 concours
- 3 chiens ont fait 1 concours

### **Concurrents retenus pour la Coupe de France continentale 2017**

MÉZÉRIAT- en Bresse (01660) le 16 juillet 2017

Jury : Pierre LEGATTE assisté d'un représentant de l'élevage

<b>FAPAC</b>	<b>CONDUCTEUR</b>	<b>CHIEN</b>	<b>Affixe</b>	<b>Race.Sexe</b>
19292	ROUGETET Bernard	TENTH CREEK	RANCH SUGARFOOT SIS	B.AUS. M
18789	HAEYAERT P	BACCARA	DE LA BERGERIE BOURBONNAISE	BOU.ARD F
34574	VOISIN Benoit	GALOPIN		B.PYR.P.L. M
35537	CROUZET François	IPON	DE LA BERGERIE D'ELAN	B.BEA. F
18239	AMOROS Gérard	ECLIPSE	DE L'AVOCAT DE LA TOUR	B.PI. F
18220	AMOROS Gérard	GUINNESS	BERGERS DES FAYS	B.PI. F
37395	VOLPE Sylvain	GARONNE	DE LA NOE D'ORIENT	B.BEA. F
18822	PETIT Anne	ELLINGTON DUKE	DE CHESTER	BE.COL.M
25132	SALEMBIER Monique	ERMIONE	DES CHARTREUSES DE SAINT ROCH	B.BR. F
21020	JAUNIN Steve	GAYAK BLEU	DES DRAYERES	B.PYR.P.L. M
21002	JAUNIN Steve	AYKO BLEU	DES DRAYERES	B.PYR.P.L. M
18266	JANNIN Eddie	EMPREINTE	DU MONT DES CROISETTES	B.BEA. F

## **Rappel des décisions prises par la COM en 2016 :**

*Pour la Commission, il en ressort, que ce projet doit évoluer dans les mois à venir et après les retours sur les concours prévus en 2016.*

*Dans l'attente, il est proposé les dispositions suivantes :*

**LE NOM : Concours « Continental ».**

**LA FORME :** *Ce type de concours, propre à certaines races de chiens de bergers, n'aura pas de passerelle vers l'inter-races, il sera cependant géré comme un inter-races par la Commission avec le groupe de travail concerné, mais les résultats obtenus par les concurrents n'auront aucune incidence sur les résultats de l'inter-races. Ainsi :*

- Le CACCBT et la licence sont indispensables*
- Le règlement est celui des concours inter-races sauf dispositions particulières au niveau de la grille de pointage.*
- Le nombre de concours par chien/niveau/an, n'est pas limité (un même chien pourra faire 5 continentaux et 5 inter-races)*
- Attribution d'une seule coupe de France en N3 (la première sera organisée en 2017), avec 2 juges pris en charge et désignés par la Commission sur proposition du groupe de travail. Une personne référente en matière d'élevage ovin devra être également présente pendant la durée des épreuves.*

## **Analyse des nouvelles propositions (9/11/2016 et 5/02/2017) du groupe de travail et suite à donner :**

Suite au concours « Continentaux » réalisés en 2016, le groupe de travail a fait de nouvelles propositions à la Commission qui propose de retenir les modalités suivantes :

### 1) – Niveaux :

Pour la passerelle avec l'inter-race, la Commission souhaite attendre encore un peu et ne donne pas suite pour l'instant à cette demande.

Pour une grille de pointage « spécifique », niveau 1, 2 et 3, la Commission n'a pas retenu les propositions faites par le GT

Elle juge inutile, la proposition qui consiste à interdire l'épreuve en niveau 3 à l'organisateur du concours.

Pour la coupe de France, elle retient la présence d'un seul juge (un seul juge pris en charge) assisté d'un représentant de l'élevage (qui n'est pas un assesseur)

### 2) – Organisation :

Il est recommandé, suivant proposition du groupe de travail de privilégier l'organisation d'un concours continental sur 2 jours, avec le premier jour le N2 puis le N1 et le deuxième jour le N3.

Pour les autres propositions la Commission souhaite (pour l'instant) que les règles soient les mêmes que celles appliquées dans les autres concours troupeaux.



De même que pour la gestion du calendrier et des résultats, ces épreuves seront gérées par le secrétariat général, avec le relai mis en place en 2016 : Gerard AMOROS.

Toutes les propositions relatives au BEA sont bien entendu acceptées et les organisateurs sont libres de limiter le nombre de concurrents, de prévoir des pauses, mettre en place des parcours plus adaptés.....

## **IX - FCI :**

### **La prise en compte des performances des concours FCI obtenues en France.**

Le service gestion des performances a paramétré dans les bases SCC, les performances des concours FCI, y compris le HWT

Les résultats obtenus lors des concours FCI traditionnel style seront enregistrés dans les bases informatiques de la SCC et sur les pedigree, y compris le HWT.

Pour cela, les fichiers de saisies des résultats informatisés ont été créés et seront utilisés pour la première fois à Bouglainval lors du concours des 22 et 23 avril organisé par le Club du Bearded Collie.

### **La Licence FCI Troupeaux.**

La licence est aujourd'hui obligatoire pour la gestion de toutes les épreuves d'utilisation sur le territoire. Elle couvre les utilisateurs au niveau des assurances et permet comme indiqué ci-dessus la gestion des résultats de chaque chien.

Afin d'éviter un double paiement, pour les utilisateurs titulaires du CACCBT et possédant déjà une licence Inter-races, l'ajout de l'option concours FCI est gratuite.

Pour les utilisateurs n'ayant pas de Licence inter-races, la licence spécifique concours troupeaux FCI sera de 10€ à compter du 1 janvier 2018.

### **Modalités d'organisation des concours FCI en France**

Pour les concours troupeaux FCI, quelques questions se posent par rapport à la démarche sur le BEA

La Commission souhaite appliquer aux concours FCI, les mêmes règles que pour les concours inter-races, une note précisant ces modalités sera publiée pour 2018, à l'attention des futurs organisateurs

## **X - JUGES :**

La Commission constate que certains juges ne jugent pas ou peu (voir tableau dans les statistiques).

Il est décidé de prévoir un vivier de candidats éligibles à la fonction et certains seront très prochainement contactés.

## **XI – AFFILIATION DES ASSOCIATIONS DE CHIENS DE TROUPEAUX**

Il y a lieu de se positionner pour répondre à une demande de certaines personnes de la SCC qui nous interpellent sur le fait que des organisateurs de concours troupeaux ne soient pas toujours affiliés

Il faut savoir qu'en 2017, nous n'avons que **8 organisateurs « affiliés »** sur les 37 organisateurs de concours il s'agit de:

- Club d'Istres
- L'ACT de la vallée du cher (en stage) - Domerat
- Club inter-races chiens de berger - Sains du Nord
- BCCF – Club du Bearded
- Amis du chien de Sucy en Brie – Valpuseaux
- ACT Landes – Bourriot Bergonce
- Aunis Atlantic CC Charente – Charron
- CF BAK - Juillac

L'ACT 33 Concours St Antoine sur l'Isle envisage sa demande d'affiliation pour 2017  
L'ACT 13 Le Merle créée en 2016, envisage également son affiliation

Il y a des **associations ou organismes officiels**, structures « agricoles » qui organisent des épreuves troupeaux pour créer une animation et pour ces structures, l'affiliation est impossible et si nous devions l'exiger, nous pourrions perdre les concours. ~~Dans ce cas, nous n'avons pas intérêt à exiger l'affiliation, sinon nous perdrons des concours.~~

Dans ce cas et pour 2017, nous avons :

- La Bergerie nationale de Rambouillet qui revient t à l'inter-races
- 2 lycées agricoles : Baie du Mt St Michel et Venours
- Les jeunes agriculteurs de Charente Maritime
- Le syndicat ovin des Landes qui organise le championnat 2017, comme d'autres syndicats ovins l'ont fait avant, tout en organisant régulièrement des concours. Ils ne sont pas d'avantage affiliés.

**Les Comités des fêtes ou de foires, les centres de loisirs ou fermes pédagogiques :** Ségur, Bouglon, St Pierreville, St Justin, Yzeray ....., nous apportent également des concours (nous leurs apportons une animation) mais ils n'accepteront pas la création d'une association spécifique pour une affiliation à une ACT.

**Il a d'autres associations de chiens de troupeaux qui ne sont pas affiliées** mais ne rentrent pas non plus dans une structure officielle. Elles organisent des concours, bien souvent des formations non encadrées par notre Commission et seront consultées pour leur affiliation.

## **XII – CHIENS DE PROTECTION – Mario Masucci**

Actuellement le groupe de travail se compose de 3 testeurs et 1 testeur adjoint

En 2016 il a été réalisé :

- 6 tests sur chiens de protection Maremme Abruzzes en Savoie et dans le Jura. Ils ont été également confirmés.
- des contacts ont été pris pour une collaboration avec le Lycée de Carmejjane dans les Alpes de Haute Provence.

Début 2017

- 5 tests ont été effectués sur Bergers d'Anatolie et Montagne des Pyrénées et il y a actuellement 15 nouvelles demandes de tests sur Montagne des Pyrénées, Abruzzes, Berger des Carpates et Bergers d'Anatolie.

Une étude a été effectuée organisée par la Pastor'Alpes dans les Abruzzes, le Molise et la Campanie avec la participation de cynophiles et de scientifiques Italiens et Finlandais. Le but de cette étude était de mettre en évidence le rapport intra chiens (y compris lors de sollicitations). Une vingtaine de chiens ont été éprouvés, soit d'origine pastorale soit d'origine cynophile.

Les observations furent très positives, nous avons conclu entre autre que les tests pour chiens de protection de troupeau ne doivent s'effectuer que sur la meute dans un premier temps.

Les contacts au sujet des méthodes de travail sur chiens de protection, entre la Suisse l'Italie et la France s'intensifient, et devraient aboutir à un accord de coopération international, avec également la Finlande, la Russie et la Hongrie.

**La Commission se réunira dernier trimestre 2017 et avant la saison 2018, afin de préciser quelques points restés en suspens du fait d'une réunion particulièrement chargée en ce début d'année.**

**Le président Jean Paul KERIHUEL**

**PJ** : Point des actions pour le BEA